الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⵏⴱⴰⴹⵜ ⵜⴰⵎⵖⵔⴰⴱⵉⵜ ⵏ ⵓⴳⴰⴷⴰⵣ ⵏ ⵢⵉⴷⴳⴰⵔⵏ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

**Rabat, le 11 juillet 2018**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/06/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Monsieur Jean-Charles PUECH, a déclaré le 09 Juillet 2018, avoir reçu le 2 juillet 2018, suite à la réalisation d'une succession par voie de transfert direct, 31 730 actions TIMAR, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à la réalisation de ladite succession, Monsieur Jean-Charles PUECH détient :

- Directement 42 140 actions TIMAR, soit 14% du capital de ladite société,
- Et indirectement 4 240 actions TIMAR, à travers la société SC GPP, soit 1,41% du capital de ladite société.

La participation totale (directe et indirecte) de Monsieur Jean-Charles PUECH dans le capital de TIMAR est de 15,40%.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Monsieur Jean-Charles PUECH envisage d'arrêter ses achats sur la valeur TIMAR.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 00
**E-Mail :**information_financiere@ammc.ma